

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1488**

commune (s) : Genay

objet : Autorisation donnée à la société Univar de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé rue Jacquard et cadastré sous le n° 227 de la section AN, n° 745 (en partie), n° 746 (en partie) de la section AM

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 22 mars 2010

Compte-rendu affiché le : 30 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Blein, Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Imbert A (pouvoir à M. Assi), Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Barge, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 29 mars 2010**Décision n° B-2010-1488**

commune (s) : Genay

objet : **Autorisation donnée à la société Univar de déposer une demande de permis de construire portant sur le bien communautaire situé rue Jacquard et cadastré sous le n° 227 de la section AN, n° 745 (en partie), n° 746 (en partie) de la section AM**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, par acte du 30 décembre 1994, d'un terrain nu d'environ 70 153 mètres carrés situé rue Jacquard et cadastré sous le numéro 528 de la section AM et le numéro 227 de la section AN.

Dans le cadre de l'extension de la société Univar, la Communauté urbaine cédera les parcelles contigües : AN 227, AN 745 (en partie) et AN 746 (en partie) à cette société.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder le cas échéant la réalisation de ce projet, il est proposé au Bureau d'autoriser d'ores et déjà la société Univar ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire sur le terrain nu communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société Univar, dans le cadre de son extension, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le terrain nu communautaire situé rue Jacquard à Genay.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 mars 2010.